

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1151

27 mars 2012

(12-1633)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires – du 27 au 29 mars 2012

Point 3 b) ii) de l'ordre du jour – Renseignements communiqués  
par les organisations ayant le statut d'observateur

La communication ci-après, reçue le 26 mars 2012, est distribuée à la demande du secrétariat de la CIPV.

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport couvre la période allant de novembre 2011 à mars 2012.
2. La septième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-7) a eu lieu du 19 au 23 mars 2012; ses principaux résultats sont présentés dans les rapports actuels de la CIPV. Les activités relevant du "renforcement des capacités" et du "Système de soutien et d'examen de la mise en œuvre" sont présentées dans des documents distincts.
3. Le Comité est invité à noter qu'en mars 2012 les parties contractantes à la CIPV sont au nombre de 177 (tout comme en octobre 2011).

### II. CADRE STRATÉGIQUE ET STRATÉGIES THÉMATIQUES

#### A. CADRE STRATÉGIQUE

4. Le Cadre stratégique 2012-2019 de la CIPV a été adopté au cours de la CMP-7 ("[https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&no\\_cache=1&L=2&frompage=13330&tx\\_publication\\_pi1\[showUid\]=2183947](https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&no_cache=1&L=2&frompage=13330&tx_publication_pi1[showUid]=2183947)"); il énonce quatre grands objectifs stratégiques, à savoir:
  - a) protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale en luttant contre la dissémination des organismes nuisibles;
  - b) protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles;
  - c) créer des possibilités de développement économique et commercial grâce à la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées reposant sur la science; et

- d) renforcer les capacités phytosanitaires qui permettront aux membres de réaliser les objectifs a), b) et c).

5. Ces objectifs tiennent compte de l'évolution de la situation mondiale et englobent les principales initiatives/actions de la CIPV visant à répondre aux besoins et aux exigences à l'échelle mondiale: i) d'un approvisionnement alimentaire sûr et sans danger, ii) d'un environnement protégé, iii) d'une croissance durable du commerce et de l'économie, et iv) d'un programme coordonné de renforcement des capacités.

#### B. STRATÉGIES THÉMATIQUES

6. La Stratégie de renforcement des capacités a été adoptée au cours de la CMP-5 (mars 2010) et la Stratégie de mobilisation des ressources au cours de la CMP-7 (mars 2012). La CMP a attribué un rang de priorité élevé à la Stratégie de communication pour 2012, parce qu'elle est essentielle pour soutenir la Stratégie de mobilisation des ressources ainsi que pour faire mieux connaître et rendre plus visible la CIPV.

### III. PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES

#### A. ÉVOLUTION GÉNÉRALE

7. La CMP-7 est convenue d'apporter des changements au processus d'établissement des normes de la CIPV pour en améliorer l'efficacité et la transparence et y faire participer davantage les membres. La CIPV procède au réexamen de son processus d'établissement des normes tous les quatre à cinq ans; en 2011, l'OIE et le Codex ont pris part à ce processus. En réponse aux recommandations du Groupe de réflexion de la CIPV, réuni en juillet 2011 pour réfléchir aux modalités d'amélioration du processus d'établissement des normes, la CMP a approuvé 25 des 31 recommandations en question et a adopté un processus révisé. Ces recommandations seront examinées de plus près par le secrétariat de la CIPV, puis mises en œuvre progressivement au cours de l'année à venir. Les principaux changements consistent notamment en un allongement de la période de consultation formelle des Membres et de la période de présentation des observations, cette dernière étant consacrée aux préoccupations de fond. En outre, la responsabilité d'approuver les protocoles de diagnostic a été déléguée au Comité des normes, et les parties contractantes à la CIPV sont convenues que la CMP ne tiendrait plus de session en soirée pour examiner les observations formulées sur les projets de normes, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

#### B. NIMP ADOPTÉES

8. La CMP-7 (2012) a adopté les normes suivantes:

- mesures intégrées pour la production de végétaux destinés à la plantation (2005-002);
- approche systémique de gestion du risque phytosanitaire lié aux mouches des fruits (*Tephritidae*) (2004-022);
- supplément n° 1 à la NIMP 5. Glossaire des termes phytosanitaires: Directives sur l'interprétation et l'application des concepts de "lutte officielle" et de "non largement disséminé" (2005-008);
- amendements à apporter à la NIMP 5. Glossaire des termes phytosanitaires (1991-001);
- version russe de la NIMP 5. Glossaire des termes phytosanitaires;

- protocole de diagnostic pour le *Plum pox virus* (2004-007);
- protocole de diagnostic pour *Trogoderma granarium* (2004-006).

9. Toutes les normes internationales pour les mesures phytosanitaires actuellement approuvées figurent à l'adresse suivante: "[https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&no\\_cache=1&L=2&frompage=13399&tx\\_publication\\_pi1\[showUid\]=2181813](https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&no_cache=1&L=2&frompage=13399&tx_publication_pi1[showUid]=2181813)".

10. De plus, la CMP a remanié la liste de thèmes pour les normes de la CIPV en supprimant dix de ces thèmes et en révisant les priorités, et elle a demandé au Comité des normes d'examiner le Cadre stratégique de la CIPV récemment adopté et d'assigner à chaque thème les objectifs stratégiques pertinents. La CMP est également convenue d'un moyen d'avancer dans l'élaboration de certains traitements phytosanitaires qu'il est proposé d'incorporer à la NIMP 15, relative au traitement des matériaux d'emballage en bois.

11. Les textes des normes adoptées à la CMP-6 (2011) ont été revus par les Groupes d'examen pour les langues française, russe et espagnole, afin de les adapter aux préférences linguistiques. Lors de la CMP-7 (2012), il a été pris note de ces versions, qui remplaceront les anciennes versions de ces normes.

12. Le problème posé par la traduction française de "should" dans les textes de normes n'a toujours pas été résolu et sera de nouveau abordé à la CMP-8 (2013).

13. La CMP a examiné les principaux résultats de l'Atelier à composition non limitée sur les déplacements internationaux de grain; les spécifications dans ce domaine vont être affinées, puis adressées aux membres pour consultation. Sur la base des renseignements communiqués en retour par les membres, le Comité des normes formulera des recommandations, qui seront examinées plus avant par la CMP.

#### C. PÉRIODE DE PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS PRÉALABLE À LA CMP-7 (2012) ET SYSTÈME EN LIGNE DE COMMUNICATION DES OBSERVATIONS (OCS)

14. Le Système en ligne de communication des observations (OCS) de la CIPV a servi à collecter des observations sur les projets de normes qui avaient été recommandés à la CMP-7 (2012). C'était la première fois que ce système présentait des projets de normes dans toutes les langues de la FAO. Le secrétariat de la CIPV a constaté sur la base des réactions recueillies que l'OCS avait reçu un accueil favorable et il a été ultérieurement contacté par plusieurs autres organisations, dont le Codex, qui souhaitent elles aussi utiliser ce système. Il devrait en résulter la création de synergies et un partage des coûts, qui permettront une amélioration constante du système.

15. Un grand nombre de membres et d'organisations internationales ont aussi indiqué qu'ils souhaiteraient copier l'OCS de la CIPV et l'utiliser pour communiquer leurs propres observations; le secrétariat de la CIPV a examiné cette question.

#### D. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2012

16. Le Programme de travail et budget 2012 pour l'établissement des normes a été adopté. Outre les réunions du Comité des normes, il prévoit une réunion d'un groupe de travail d'experts (conteneurs maritimes) et des réunions du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic, du Groupe technique sur le glossaire et du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires. Par ailleurs, le secrétariat de la CIPV continue de recourir aux technologies Web pour la tenue de réunions virtuelles.

#### IV. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

##### A. POINTS DE CONTACT

17. Les points de contact de la CIPV continuent de mettre leurs données à jour au moins une fois par an. Les parties contractantes qui communiquent avec d'autres points de contact de la CIPV ont donc intérêt à consulter fréquemment le site de la CIPV pour s'assurer qu'elles disposent des coordonnées les plus récentes. En outre, le secrétariat poursuit ses travaux avec un petit nombre de pays qui doivent désigner officiellement leurs points de contact dans le cadre de la CIPV.

##### B. PORTAIL PHYTOSANITAIRE INTERNATIONAL (PPI) [HTTPS://WWW.IPPC.INT/](https://www.ippc.int/)

18. Les pays continuent de fournir de nombreux renseignements par l'intermédiaire du PPI et du secrétariat de la CIPV. Les pays sont encouragés à consulter le site régulièrement pour prendre connaissance des mises à jour.

19. Le PPI est maintenant disponible en russe. Des efforts constants sont déployés pour qu'il soit aussi intégralement disponible en chinois.

20. Si le PPI compte toujours plus d'utilisateurs, il apparaît que son usage peut encore être amélioré dans certaines régions et dans certains pays, notamment en favorisant l'accès à Internet et la fiabilité des connexions. Toutefois, l'accès à Internet se développe dans de nombreux pays.

21. Avec le PPI, la somme de données disponibles pour contribuer à la mise en œuvre des normes, au renforcement des capacités et au Système de soutien et d'examen de la mise en œuvre (IRSS) a considérablement augmenté. Ces données, toujours plus nombreuses, peuvent être consultées aux adresses suivantes:

- i) Mise en œuvre de la CIPV: <http://www.phyto sanitary.info/>
- ii) IRSS: <https://www.ippc.int/index.php?id=1111059&L=0#irssactivities>
- iii) Service d'assistance pour l'IRSS: <https://www.ippc.int/index.php?id=1111059&L=0#helpdesk>
- iv) Base de données sur les projets de la CIPV: <http://projects.phyto sanitary.info/>

##### C. SIGNALEMENT D'ORGANISMES NUISIBLES

22. Le signalement d'organismes nuisibles est de plus en plus efficace au niveau national, mais il pourrait être encore amélioré. L'année 2011 a été marquée par une forte augmentation de ces signalements et leur nombre était déjà élevé au début de 2012. Le secrétariat traite les renseignements fournis afin de permettre aux utilisateurs d'y accéder de manière plus constructive et analytique.

##### D. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

23. Le secrétariat de la CIPV a mis au point un projet de stratégie de communication, qui est actuellement ouvert aux observations. La célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la CIPV, en 2012, a offert l'occasion de renforcer la visibilité de la CIPV et de la faire mieux connaître, de manière à promouvoir, en particulier, sa Stratégie de mobilisation des ressources. Une page Web est consacrée aux 60 ans de la CIPV: <https://www.ippc.int/60years>. Des documents électroniques, toujours plus nombreux, peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/60years/media>.

## V. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

24. Le différend commercial phytosanitaire entre l'Afrique du Sud et l'Union européenne se poursuit. D'autres renseignements seront communiqués, s'il y a lieu, à mesure qu'ils seront disponibles. En 2011, le secrétariat de la CIPV a malheureusement été confronté à des problèmes de ressources dont les effets se sont fait sentir dans ce domaine, mais il sera désormais plus prévoyant.

25. Le secrétariat de la CIPV voudrait souligner le succès des discussions informelles qui ont été organisées dans le passé par son intermédiaire et celui de la FAO aux fins de la prévention et du règlement des différends. Un certain nombre de différends phytosanitaires ont pu être évités/réglés par ce biais avant de devenir des différends formels. Ces mécanismes de "prévention des différends" sont encouragés et le secrétariat de la CIPV est disposé à continuer de les faciliter.

26. La CIPV procède actuellement à un réexamen de son système de règlement des différends, dont les résultats devraient être disponibles en 2013 pour la huitième session de la CMP.

## VI. MOBILISATION DE RESSOURCES

27. Le secrétariat voudrait remercier toutes les parties contractantes qui ont contribué au budget de la CIPV pour 2011. Il les invite à maintenir leur soutien en s'engageant à fournir de nouvelles contributions en 2012. Bien que le programme de travail de la CIPV ait été considérablement réduit faute de ressources, l'aide apportée par certains pays membres est encourageante et permettra l'exécution des principales tâches prévues. La liste complète des contributions en nature est communiquée à la CMP chaque année – "[https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&frompage=13330&tx\\_publication\\_pi1\[showUid\]=2183770&type=publication&L=0](https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&frompage=13330&tx_publication_pi1[showUid]=2183770&type=publication&L=0) ([https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&frompage=13330&tx\\_publication\\_pi1\\_pour\\_cent5bshowUid\\_pour\\_cent5d=2183770&type=publication&L=0](https://www.ippc.int/index.php?id=1110798&frompage=13330&tx_publication_pi1_pour_cent5bshowUid_pour_cent5d=2183770&type=publication&L=0))".

28. La pérennité du secrétariat de la CIPV et, donc, du programme de travail de la CIPV est constamment examinée à titre d'urgence. La dotation actuelle en ressources (financières et humaines) n'est tout simplement pas viable, même si elle s'est légèrement accrue pour 2012. Le secrétaire en a donc fait sa priorité absolue et a engagé des discussions avec l'organe directeur et quelques partenaires pour améliorer la situation dans un avenir proche.

29. Dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources de la CIPV, adoptée à la CMP-7, des actions concrètes de mobilisation de ressources seront menées sur la base des plans opérationnels qui auront été élaborés.

30. Il est essentiel que la CIPV reçoive des contributions régulières et prévisibles pour lui donner les moyens de planifier et d'exécuter de manière appropriée les principales composantes de son programme de travail, c'est-à-dire d'assurer la pérennité de ce programme. Il faut cependant noter aussi que la FAO, qui héberge le secrétariat de la CIPV, a été confrontée à des problèmes financiers sérieux et persistants et qu'elle s'efforce actuellement de réduire ses coûts dans de nombreux domaines; il est donc possible que les ressources allouées aux activités de la CIPV s'en ressentent également.

31. L'année 2012 étant celle du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la CIPV, le secrétariat de la CIPV organise des activités pour le célébrer, mais dans les limites très étroites des ressources dont il dispose actuellement. Cette entreprise devrait être reliée aux efforts de sensibilisation déployés pour accroître les contributions des donateurs.

32. Le secrétariat est ouvert à toute discussion avec les parties contractantes ou les organisations partenaires qui pourraient apporter des solutions aux difficultés actuelles, en particulier à moyen et long termes.

## **VII. ÉTAPE IMPORTANTE POUR LA CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE À LA CIPV (EPHYTO)**

33. La certification phytosanitaire électronique (ePhyto) est d'une importance capitale pour la CMP. La version électronique de la NIMP 12: 2011 relative aux certificats phytosanitaires est en voie d'achèvement. Elle représentera une grande avancée pour la CIPV et facilitera considérablement les échanges entre certains partenaires commerciaux. Il est prévu de tenir un atelier sur la certification phytosanitaire électronique au Brésil au second semestre de 2012, si des ressources additionnelles sont dégagées.

## **VIII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES À ACTIVITÉ NORMATIVE DE L'OMC**

34. La CMP-7 a étudié les "Recommandations relatives à la conduite des travaux conjoints par les organismes de normalisation compétents de l'Accord SPS de l'OMC", telles qu'elles ont été convenues à la réunion du Comité SPS de l'OMC en octobre 2011, et:

- i) a accueilli favorablement les recommandations du Comité SPS de l'OMC;
- ii) a examiné les recommandations du Comité SPS au regard du programme de travail global, des priorités et des ressources disponibles;
- iii) est convenue que ces activités étaient déjà en cours dans le cadre du programme de travail tel qu'il a été approuvé à la septième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP-7) (2005);
- iv) a demandé au secrétariat de la CIPV de faire le point sur ses activités avec le Codex et l'OIE dans son rapport au Comité SPS et d'échanger activement des renseignements avec le Codex et l'OIE sur des questions d'intérêt mutuel; et
- v) a indiqué que toute nouvelle tâche découlant de ces activités qui viendrait s'ajouter au programme de travail de la CMP devrait être dotée des ressources additionnelles correspondantes.

35. Le secrétariat de la CIPV souhaite s'arrêter sur les activités formelles régulièrement menées avec les "trois organisations sœurs" depuis la décision initiale de la CIMP-7 en 2005, et appeler l'attention sur les activités suivantes, qui sont actuellement menées avec le Codex et l'OIE:

- i) le Codex et l'OIE ont été invités à participer au réexamen du processus d'établissement des normes de la CIPV en juillet 2011;
- ii) le Codex et l'OIE se sont dits désireux d'examiner de plus près le nouveau Système en ligne de communication des observations (OCS), élaboré par le secrétariat pour recueillir les observations des pays au sujet des projets de NIMP;
- iii) le Codex, l'OIE et la CIPV sont engagés dans des consultations approfondies sur les activités du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), afin de comprendre leurs positions respectives et de coordonner leurs activités et réponses;

- iv) Les trois "organisations sœurs" coopèrent dans le cadre de projets de renforcement des capacités dans le domaine SPS, selon que de besoin;
  - v) Le secrétariat a donné l'impulsion à la tenue de réunions de coordination entre les trois "organisations sœurs" visant à améliorer la coordination et la collaboration dans les réunions du Comité SPS; et
  - vi) Des consultations *ad hoc* sont engagées dès que se posent des questions présentant un intérêt mutuel.
-